



## DEMANDE DE BRANCHEMENT au réseau d'assainissement collectif valant CONVENTION DE DEVERSEMENT ORDINAIRE

(Sous réserve de l'obtention du Permis de Construire)

Je soussigné,  
NOM et Prénoms :

---

Domicilié à :

---

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de propriétaire.

Sollicite un (ou des) branchement(s) au réseau d'assainissement collectif,  
Préciser le nombre de branchements sollicités :  1  2  3  4  
si plus préciser :

Pour :  Un lotissement de \_\_\_\_\_ lots  
 Un immeuble de \_\_\_\_\_ logements  
 Une maison individuelle (1 logement)

Type de bâtiment :  
 Construction neuve  
 Réhabilitation d'une construction existante  
 Extension d'une construction existante

Situé(e) sur la Commune d'ALEX à l'adresse suivante :

---

### Alimentation en eau :

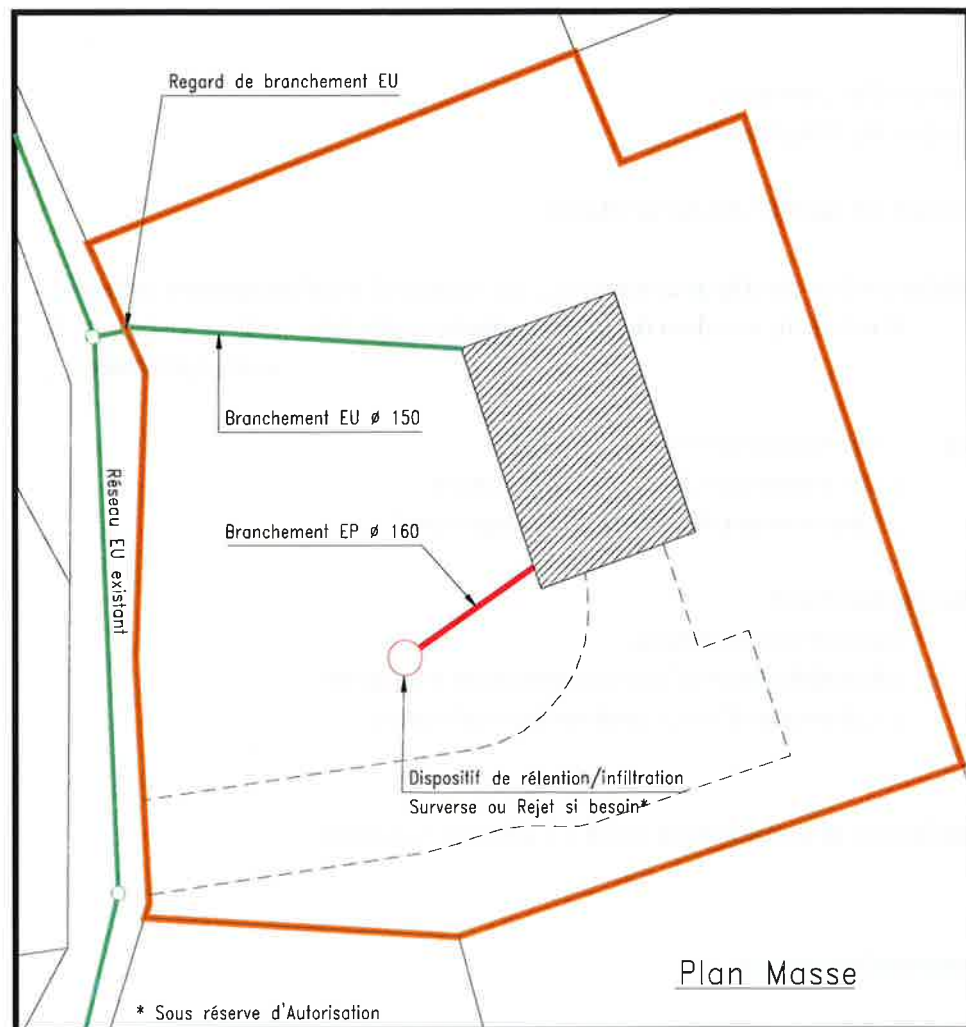
Source privée  :                      Usage de l'eau :                      Domestique   
Autre : Préciser \_\_\_\_\_

Réseau communal  :                      Usage de l'eau :                      domestique   
Autre : Préciser \_\_\_\_\_

## ⇒ Elaborez votre projet:

Vous devez réaliser un plan masse de votre projet sur lequel figure impérativement:

- Les limites de votre terrain
- L'implantation de votre projet de construction
- L'implantation des accès et des aires de stationnement
- Les réseaux enterrés existants
- Les éventuelles servitudes
- Les réseaux à créer
- L'implantation de tous dispositifs d'assainissement



## Engagement du demandeur

### Le Demandeur :

- **Autorise** le service de contrôle à entrer en contact avec lui pour:
  - **une première visite de terrain** afin de contrôler la faisabilité technique et réglementaire de son projet de branchement.
- **S'engage** à réaliser les travaux dans le respect des normes et du plan masse proposés au permis de construire.
- **S'engage à rentrer en contact** avec le service de contrôle pour:
  - **une seconde visite de terrain avant recouvrement des fouilles** afin de contrôler la correcte réalisation des travaux.
- **S'engage à régler les frais de branchement, la participation à l'assainissement collectif (PAC) et les frais de contrôle à la Commune d'ALEX.**  
(Sous réserve de l'obtention du P.C. ou de l'autorisation de raccordement)

#### ▪ Immeuble neuf :

		Fixe	Variable
PAC		4000 € T.T.C.	
Frais de branchement		1500 € T.T.C.	
Frais de contrôle	Avant travaux	176,30 € H.T. (T.V.A. à 10%)	
	Après travaux	88,15 € H.T. (T.V.A. à 10%)	
Redevance assainissement		60 €/an	1,40 € / m <sup>3</sup> eau potable assainie

#### ▪ Immeuble existant :

		Fixe	Variable
PAC		2000 € T.T.C.	
Frais de branchement		1500 € T.T.C.	
Frais de contrôle	Avant travaux	176,30 € H.T. (T.V.A. à 10%)	
	Après travaux	88,15 € H.T. (T.V.A. à 10%)	
Redevance assainissement		60 €/an	1,40 € / m <sup>3</sup> eau potable assainie

#### ▪ Immeubles en copropriété :

		Fixe	Variable
PAC par copropriétaire		2000 € T.T.C.	
Frais de branchement (partagés entre les copropriétaires raccordés à une même boîte de branchement)		1500 € T.T.C.	
Frais de contrôle (partagés entre les copropriétaires raccordés à une même boîte de branchement)	Avant travaux	176,30 € H.T. (T.V.A. à 10%)	
	Après travaux	88,15 € H.T. (T.V.A. à 10%)	
Redevance assainissement (par copropriétaire)		60 €/an	1,40 € / m <sup>3</sup> eau potable assainie

▪ **Immeubles ou habitations appartenant à un seul propriétaire (un seul compteur d'eau) :**

		Fixe	Variable
<b>PAC</b> (pour le logement principal)		2000 € T.T.C.	
<b>PAC</b> (par logement complémentaire destiné à la location)		1000 € T.T.C.	
<b>Frais de branchement</b>		1500 € T.T.C.	
<b>Frais de contrôle</b>	Avant travaux	176,30 € H.T. (T.V.A. à 10%)	
	Après travaux	88,15 € H.T. (T.V.A. à 10%)	
<b>Redevance assainissement</b> (par logement)		60 €/an	1,40 € / m <sup>3</sup> eau potable assainie

- **Accepte** le règlement d'assainissement collectif de la Commune d'ALEX consultable en mairie.

- **Autorise** le contrôleur agréé par la commune à pénétrer sur sa propriété lors des travaux pour contrôler la mise en œuvre effective des installations d'assainissement.

- En **cas de litige**, le tribunal compétant sera celui de la juridiction de la Commune d'ALEX.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 20\_\_

*Signature du propriétaire, précédée de la mention lu et approuvé.*

---

**Service de Contrôle :**      **Cabinet NICOT, Parc Altaïs - 57 rue Cassiopée - 74650 CHAVANOD**

---

### **Réponse de la Commune d'ALEX**

L'acceptation par le Service assainissement crée entre les parties la convention de déversement ordinaire.  
Suite à l'avis du service de contrôle de l'assainissement collectif, le Maire d'ALEX déclare :

- Conforme** (Bon pour acceptation)  
 **Non conforme** (Refus)  
 **Dossier incomplet :**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

l'installation proposée.

**Alex, le** \_\_\_\_\_

**Le Maire**  
**Catherine HAUETER**